

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

numéro MLDC_221201_088

portant sur

AVENANT DE CESSIION DU MARCHÉ DE MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE SUR OPÉRATION DE CONSTRUCTION D'UN CLUB HOUSE ET DES LOCAUX DU SERVICE DES SPORTS À APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION FRANCE

Le Maire de la commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4,

VU la délibération n°MLCM_200710_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue aux articles du CGCT sus- visés,

VU le marché n°2022CT54 relatif aux missions de Contrôle Technique sur opération de construction d'un club house et des locaux du service des sports notifié à APAVE SUDEUROPE en Août 2022,

CONSIDÉRANT les changements d'entités juridiques de la société APAVE SUDEUROPE à compter du 1er janvier 2023 qui engendre le transfert du marché sus visé à la nouvelle entité Apave Infrastructures et Construction France (AICF),

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de conclure un avenant afin d'acter la cession du marché et le transfert des prestations à AICF,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : de conclure un avenant de cession au marché de missions de contrôle technique sur opération de construction d'un club house et des locaux du service des sports afin de céder le marché et transférer les prestations à Apave Infrastructures et Construction France (AICF), à compter du 1^{er} janvier 2023, qui s'engage à les exécuter aux mêmes conditions techniques et commerciales que la société APAVE SUDEUROPE,

- **ARTICLE 2** : de préciser que les droits, obligations et conditions financières de chacune des parties sont définis dans l'avenant de cession, annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 3** : de dire que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité,

Fait à Lodève, le premier decembre deux mille vingt-deux,

Le Maire
Gaëlle LEVEQUE





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS
AVENANT DE CESSIION

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Madame Gaëlle LEVEQUE _ Maire de Lodève _ Hôtel de ville _ 34700 LODEVE

Ci-après le Pouvoir Adjudicateur

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

APAVE SUDEUROPE SAS, Société par Actions Simplifiée, dont le siège social est situé 8 rue Jean Jacques Vernazza ZAC Saumaty Seon, 13322 Marseille cedex 16, et immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro 518 720 925

Ci-après « ASE »

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Mission de contrôle technique sur opération de construction d'un club house et des locaux du service des sports _ Marché n° 2022CT54

■ **Date de la notification du marché public : 10/08/2022**

■ **Durée d'exécution du marché public : Études : 11 mois – Réalisation : 11 mois (à compter de la date fixée par ordre de service)**

■ **Montant initial du marché public :**

- **Taux de la TVA : 20 %**
- **Montant HT : 10 228,00 euros**
- **Montant TTC : 12 273,60 euros**

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Le présent avenant a pour objet de céder le marché et transférer les prestations à la société Apave Infrastructures et Construction France (AICF) qui s'engage à les exécuter aux mêmes conditions techniques et commerciales.

D1 - Cession

AICF se substitue à ASE dans tous ses droits et obligations pour la réalisation des prestations, en tant que titulaire du marché à compter de la date de transfert soit le 1^{er} janvier 2023.

Le présent avenant s'applique mutatis mutandis portant sur toutes les prestations effectuées par AICF.

D2 - Paiement

A compter de la date de transfert, les règlements devront être adressés à AICF, conformément aux références bancaires portées sur les factures adressées au Pouvoir Adjudicateur.

D3 – Clauses inchangées

Toutes les autres clauses et conditions du marché ainsi que ses avenants éventuels, demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant.

D4 – Signature électronique

De convention expresse entre les parties, la signature de cet accord en version électronique, transmise par email, aura la même valeur probante qu'un écrit et sera considérée comme un original.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)